



## Litige facture suite commande de bois

Par **jerome**, le **30/10/2008** à **22:21**

Bonjour,

J'ai commandé du bois de terrasse a un revendeur.

A l'enlèvement de la marchandise j'ai acquitté la facture.

j'ai reçu une facture complémentaire, le vendeur a omis de porter sur la première facture un nombre de lames.

En effet j'ai emporter la quantité correspondant à la facture complémentaire.

L'erreur vient de leur service, suite à un courrier recommandé de leur part ils mentionnent que "mon dossier" est transmis à leur avocat. Dois-je régler cette nouvelle facture? quels sont mes droits?.

Par avance merci.

Par **juri15**, le **31/10/2008** à **10:05**

Votre question pose surtout un problème d'honnêteté : vous reconnaissez avoir emporté la quantité correspondant à la facture complémentaire, donc vous devriez payer. Si vous refusez, il appartiendra à la société de faire la preuve de son erreur et de votre mauvaise foi.

Cordialement,  
Juri15